

Autres points abordés et actualisés :

- Travaux réalisés cet été : pose de bordures sur la RD 17 entre Hirtzbach et Largitzen et sur la RD 25 entre Hirtzbach et Carspach pour stabilisation des accotements dans les virages dangereux et gravillonnage entre Hirtzbach et Hirsingue.
- Les travaux de reprise d'enrobage de la rue du Réservoir, et du caniveau pavé de la partie basse de la rue de la Montagne ont été réalisés.
- Pour améliorer la sécurité routière aux abords de l'école et du carrefour de l'église, un dispositif de ralentisseurs a été installé dans la rue du Château, à hauteur de l'entrée au Parc Charles de Reinach et renforcé par une limitation à 30 km/h et par la signalisation verticale et horizontale réglementaire. Les coussins berlinois sont spécialement étudiés pour en permettre le franchissement par les poids lourds et engins agricoles.
- La signalisation horizontale axiale des RD traversant le village a été rafraîchie et des travaux de traçage des places de parking à l'église et au cimetière ont été réalisés.
- La Commission d'appel d'offres était réunie en mairie en juin en présence de M. LUTZ, maître d'œuvre, pour analyser les offres des huit facteurs d'orgue ayant répondu à l'appel public à la concurrence, lancé pour la restauration de l'orgue de notre église. Une visite de réalisations similaires sera réalisée avant de fixer un choix définitif et un dossier de demande de subvention a été adressé au Conseil Général.
- L'Abbé Dominique KRESS quitte notre Communauté de Paroisses pour celle de la région de Holtzwihr. Il sera remplacé par l'Abbé Vincent FRECHIN, curé doyen à Masevaux qui prendra officiellement ses fonctions en octobre 2014.
- Le liquidateur judiciaire de l'Hostellerie de l'Illberg avait sollicité la Commune en 2012 pour faire une offre de rachat de la licence IV. Proposition de la commune : 2 000.- €.
- La réouverture de la supérette est confirmée début septembre. M. et Mme HERZOG y exploiteront une épicerie sous l'enseigne « Dame Nature – Marché bio ».
- Le Marché Local a démarré le 8 juillet et est installé tous les mardis, de 16 h 30 à 19 h 30 entre les maisons n°89 et 101 de la rue Principale.
- Le Jury du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a effectué la visite du village le 21 août dernier. Le résultat sera connu courant octobre.
- Les effectifs scolaires enregistrant une baisse d'environ 20 élèves à la rentrée 2014/2015 par rapport à la rentrée précédente, l'ouverture de classe est définitivement abandonnée par l'Inspection Académique. Nouveaux horaires des écoles : 8 h 30 - 11 h 45 et 13 h 45 - 15 h 45 et 8 h 30 - 11 h 30 le mercredi.
- La Commune a sollicité l'aide du Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015 (50 € par élève).
- La mise à disposition d'un bâtiment modulaire pour libérer le couloir de l'école des Vergers a été abandonnée à la demande des enseignants. L'adoption des nouveaux rythmes scolaires entraîne la suppression de la récréation de l'après-midi, et par ailleurs l'entrée et la sortie des classes CE et CM interviendra en décalage, l'une par rapport à l'autre.
- La prochaine séance du Conseil : mardi 30 septembre 2014 à 19 heures 45.



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjointes :

- Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Les personnes souhaitant recevoir le Dorf Bledla par mail peuvent en faire la demande à : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

Hirtzbach
Septembre 2014
Imprimé sur papier recyclé
Imprimerie Martin

Conseil du Vendredi 20 juin 2014

Elections Sénatoriales

Tous les conseils municipaux se sont obligatoirement réunis le 20 juin dernier afin de procéder à l'élection de leurs délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales.

Ont été élus pour la commune de Hirtzbach :

- Arsène Schoenig
- Sabine Hattstatt
- François Eichholtzer

Suppléants :

- Josiane Bigler
- Olivier Pflieger
- Martine Schweizer

Composition et renouvellement du Sénat :

Le Sénat est composé de 348 sénateurs.

Depuis 2011, la durée du mandat de sénateur est de 6 ans, contre 9 ans auparavant et une période transitoire de 7 à 10 ans selon la série. Le Sénat est renouvelable par moitié tous les 3 ans en deux séries :

- Série 1 : 170 sièges renouvelés en septembre 2011 pour 6 ans
- Série 2 : 178 sièges à renouveler en septembre 2014 pour 6 ans.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par un collège électoral constitué spécifiquement pour ce scrutin.

Dans le Haut-Rhin, 4 sièges sont à pourvoir à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Mais chaque liste comportera 6 noms et respectera la parité. L'élection aura lieu en un seul tour et se déroulera dimanche 28 septembre à la Cour d'Appel de Colmar.



Conseil Municipal du Mardi 8 juillet 2014

Service de l'eau

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2013. Il contient les caractéristiques techniques du service, les données sur la production d'eau aux sources, la consommation des ménages et la tarification de l'eau ainsi que les indicateurs de performance portant sur la qualité de l'eau, la gestion patrimoniale des réseaux, le rendement du réseau de distribution, les pertes en eau et la protection des captages. Un volet financier fait également état des investissements, de la dette et des amortissements. Et un document de l'Agence Régionale de Santé résume les éléments de qualité de l'eau du robinet mesurés en 2013, et explique ce que coûtent les redevances incluses dans la facturation de l'eau et à quoi elles servent, les concours financiers, les actions menées pour dépolluer les eaux, et préserver les zones humides.

Association Ressources

Le Conseil Municipal a décidé de louer à l'Association Re-Resources Paysages, ayant son siège à HIRTZBACH, 92 rue Principale, pour une durée de neuf ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, une surface de 6 ares localisée sur la propriété communale dite « champ de tir », – Kohlmatten, en vue d'y exercer exclusivement une activité de stockage de matériaux nobles ; et de fixer un loyer annuel de 50 € en contrepartie de l'utilisation de cette surface, payable pour la première fois le 31 janvier 2015, puis chaque année à la même période.



Résumé des Conseils Municipaux de Juin et Juillet 2014

Deux motions de soutien ont été adoptées par le conseil

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF)

pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017, l'aide financière de l'Etat est appelée à diminuer. La Commune de Hirtzbach rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Hirtzbach estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Motion de soutien à la Brigade Verte

Une proposition de loi visant à créer des polices territoriales (fusion des polices municipales et des gardes champêtres) a été présentée le 16 juin 2014 et adoptée par le Sénat en première lecture. Le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, dit « Brigade Verte » a fait part aux 314 communes qu'il dessert, de son inquiétude de voir sa structure disparaître sous sa forme et son statut administratif actuels, à l'échéance du 31 décembre 2019.

Si sur le plan professionnel, ce projet apporte des améliorations notables au niveau du déroulement de carrière et de la formation professionnelle des agents concernés, la réforme qui en résulte conduira néanmoins à la disparition des dispositions spécifiques du droit local qui prévoient le recrutement d'un garde champêtre par commune.

La « Brigade Verte » est donc amenée à disparaître et son personnel devra impérativement être réparti entre les communes membres.